

État financier des recettes et dépenses de

**UNIVERSITÉ
MÉTROPOLITAINE DE
TORONTO**

CENTRE DES COMPÉTENCES FUTURES

Et le rapport des vérificateurs indépendants à ce sujet.

Période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026



KPMG LLP

Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, Suite 1400
Vaughan ON L4K 0J3
Canada
Téléphone 905 265 5 900
Téléc. 905 265 6390

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de l'Université métropolitaine de Toronto et
le ministère de l'Emploi et de la Famille

Rapport sur l'audit de la déclaration

Opinion :

Nous avons vérifié l'état des recettes et des dépenses du Centre des Compétences futures de l'Université métropolitaine de Toronto (l'entité) pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, qui a donné lieu à un excédent des recettes sur les dépenses de 5 589 352 \$, ainsi que les notes afférentes à l'état, y compris un résumé des principales méthodes comptables (ci-après dénommé « l'état »).

À notre avis, l'état d'accompagnement mentionné ci-dessus est préparé, dans tous ses aspects importants, conformément aux dispositions d'information financière de l'Annexe B – Dispositions financières de l'accord conclu entre l'Entité et le ministère de l'Emploi et des Familles signé le 7 décembre 2018, comme modifié par les ententes modificatives signées le 26 mars 2019, le 28 août 2019, le 12 mars 2024, le 19 septembre 2024, le 21 mars 2025 et le 5 décembre 2025.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section "**Responsabilités des vérificateurs pour l'audit de la déclaration**" de notre rapport d'audit.

Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux exigences éthiques qui sont pertinentes pour notre audit de la Déclaration au Canada et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points essentiels - Cadre de présentation des rapports financiers

Nous attirons l'attention sur la note 1 de l'état, qui décrit le cadre de rapport financier applicable et l'objectif de l'état.

Par conséquent, la déclaration peut ne pas convenir à une autre fin.

Notre opinion est inchangée en ce qui concerne cette question.



Responsabilités de la direction à l'égard de la déclaration

La direction est responsable de la préparation de l'état conformément aux dispositions d'information financière de l'Annexe B – Dispositions financières de l'accord conclu entre l'Entité et le ministère de l'Emploi et des Familles signé le 7 décembre 2018, tel que modifié par les ententes modificatives signées le 26 mars 2019, le 28 août 2019, le 12 mars 2024, le 19 septembre 2024, le 21 mars 2025 et le 5 décembre 2025, ainsi que du contrôle interne qu'elle détermine comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état exempt d'anomalies importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités des vérificateurs pour l'audit de la déclaration

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que la déclaration dans son ensemble est exempte d'anomalies importantes, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, et de produire un rapport d'audit incluant notre opinion.

L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement acceptées au Canada permettra toujours de détecter une anomalie importante lorsqu'elle existe.

Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou dans leur ensemble, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de la déclaration.

Dans le cadre d'une vérification conforme aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de la vérification.

Nous avons également :

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies importantes dans la déclaration, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques, et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de ne pas détecter une anomalie importante résultant d'une fraude est plus élevé que pour une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations inexacts ou le contournement du contrôle interne.
- Obtenir une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer un avis sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Évaluer le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des renseignements connexes fournis par la direction.
- Communiquer avec les personnes chargées de la gouvernance concernant, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit et les conclusions importantes de l'audit, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous identifions au cours de notre audit.



Page 3

Rapport sur les autres exigences légales et réglementaires

Comme l'exigent les directives fournies par le ministère de l'Emploi et des Familles, nous signalons que l'excédent des produits sur les charges s'élevant à 5 589 352 \$ était composé des postes suivants présentés par l'Entité dans l'état :

- Le total des recettes s'élève à 72 857 778 \$ et comprend les éléments suivants :
 - Le financement du ministère reçu s'élève à 72 726 754 \$.
 - Intérêts perçus s'élevant à 131 024 \$.
- Les dépenses totales s'élèvent à 67 268 426 \$ et comprennent les éléments suivants :
 - Total administratif s'élevant à 4 036 105 \$.
 - Les coûts directs totaux s'élèvent à 63 232 321 \$.

A handwritten signature in black ink that reads 'KPMG LLP'. The signature is written in a cursive, stylized font and is underlined with a single horizontal stroke.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables agréés

Vaughan, Canada

30 juin 2026

UNIVERSITÉ MÉTROPOLITAINE DE TORONTO

CENTRE DES COMPÉTENCES FUTURES

État des recettes et des dépenses

Période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026

Recettes :	
Financement du ministère	72 726 754 \$
Intérêts gagnés	131 024
	72 857 778
Dépenses :	
Frais administratifs	4 036 105
Directes :	
Sous-projets	34 956 038
Projet	19 115 272
Salaires du personnel	9 161 011
	63 232 321
	67 268 426
Excédent des recettes sur les dépenses	5 589 352 \$

Voir les notes jointes à l'état des recettes et des dépenses.

UNIVERSITÉ MÉTROPOLITAINE DE TORONTO

CENTRE DES COMPÉTENCES FUTURES

Remarques sur l'état des recettes et des dépenses

Période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026

1. Base de la comptabilité :

L'État des résultats et des dépenses du Centre des Compétences futures (« l'État ») est établi conformément aux dispositions en matière d'information financière de l'Annexe B – Dispositions financières de l'entente conclue entre l'Entité et le ministère de l'Emploi et de la Famille signée le 7 décembre 2018, telle que modifiée par les ententes modificatives signées le 26 mars 2019, le 28 août 2019, le 12 mars 2024, le 19 septembre 2024, le 21 mars 2025 et le 5 décembre 2025.

L'accord précise que la déclaration doit être préparée d'une manière conforme aux principes comptables généralement acceptés. La direction de l'Université métropolitaine de Toronto a interprété les principes comptables généralement reconnus comme étant conformes aux principes de comptabilisation et d'évaluation de la Partie III du Manuel des comptables professionnels agréés du Canada - Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif portant spécifiquement sur les produits et les charges, et non aux principes de présentation ou à la présentation de tous les états financiers et des informations connexes par voie de notes requises pour un ensemble complet d'états financiers.

L'objectif de cette déclaration est de permettre à l'entité de respecter son obligation envers le ministère de l'Emploi et de la Famille.

Par conséquent, la déclaration peut ne pas convenir à une autre fin.

2. Principales méthodes comptables :

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

(a) Recettes :

Le financement du ministère relatif au Centre des Compétences futures (le "Centre") est comptabilisé lors de la réception du financement au cours de la période.

(b) Dépenses :

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les dépenses liées aux sous-projets sont encourues lorsque les versements sont effectués aux promoteurs du projet.

Tout recouvrement de dépenses liées à des sous-projets est comptabilisé en déduction des dépenses liées à des sous-projets lorsque les montants sont connus.

UNIVERSITÉ MÉTROPOLITAINE DE TORONTO

CENTRE DES COMPÉTENCES FUTURES

Remarques sur l'état des recettes et des dépenses (suite)

Période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables (suite) :

(c) Utilisation d'estimations :

La préparation de l'état exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui affectent les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Solde cumulé du projet :

Au 1^{er} avril 2025, le projet du Centre des Compétences futures de l'Université métropolitaine de Toronto avait un excédent reporté d'ouverture de 4 931 415 \$, qui représente l'excédent cumulé des revenus sur les dépenses pour la période du 19 novembre 2018 au 31 mars 2025.

Solde reporté de la période du 19 novembre 2018 au 31 mars 2025.	4 931 415 \$
Excédent des recettes sur les dépenses au cours de la période	5 589 352 \$
Solde cumulé du projet au 31 mars 2026	10 520 767 \$

4. Contributions en nature du promoteur :

Les contributions en nature des promoteurs comprennent la valeur des coûts non monétaires déclarés par les promoteurs. La direction obtient la valeur de ces contributions en se basant sur les déclarations vérifiées des promoteurs. Le montant total déclaré au Centre pour la période est de 4 045 556 \$ (non audité).